

CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE L'AIDE AUX FAMILLES

ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

Quotient familial CAF	Réduction
0 à 1 700€	50%

RECAPITULATIF DES ACTIVITÉS CONCERNÉES

ACTIVITÉS CULTURELLES ET / OU SPORTIVES	
CONDITIONS	AIDE
-Jeunes Franquevillais fiscalement à charge de leurs parents. -Pour une activité culturelle et/ou une activité sportive. -Sur présentation des documents suivants : <ul style="list-style-type: none"> ☆ facture « acquittée » ☆ Relevé d'identité Bancaire (RIB) ☆ Justificatif de domicile de moins de trois mois ☆ Dernier avis d'imposition ☆ Attestation de paiement de la CAF ou attestation de quotient familial de la CAF accompagnée du livret de famille. 	Réduction de 50 % sur le montant de la facture Le montant total de l'aide est plafonné à 150 € par bénéficiaire pour une ou deux activités.

CLASSES TRANSPLANTÉES	
CONDITIONS	AIDE
- Enfants Franquevillais scolarisés dans l'école élémentaire de la Commune.	Etude de chaque demande en conseil d'administration.